NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/117
27 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-deuxième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Situation des droits de l'homme au Myanmar*

Rapport du Secrétaire général

* Conformément au paragraphe 8 de la résolution 53/208 B de l'Assemblée générale, ce document est soumis après les délais, afin d'y inclure une information aussi actualisée que possible.

GE.06-11182 (F) 100306 130306

Résumé

Le présent rapport rend compte des efforts déployés par le Secrétaire général pour faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar, conformément à la résolution 60/233 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2005.

Comme l'indiquait le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale (A/60/422), les efforts qu'il a engagés auprès des autorités pour chercher à apaiser diverses préoccupations de la communauté internationale concernant la réforme démocratique au Myanmar sont dans l'impasse. Son Envoyé spécial, Tan Sri Razali Ismail, s'est retiré en janvier 2006, au terme de son contrat, et après s'être vu refuser l'accès au pays pendant près de deux ans, depuis mars 2004. Paulo Sérgio Pinheiro, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, n'a pas été autorisé à se rendre dans le pays depuis novembre 2003. En conséquence, les quelques discussions politiques qui ont eu lieu avec le Gouvernement du Myanmar se sont déroulées à l'extérieur du pays.

La Convention nationale s'est réunie du 5 décembre 2005 au 31 janvier 2006, toujours sans que des représentants de la Ligue nationale de la démocratie (LND) et d'autres partis politiques y participent. Le 27 novembre 2005, l'assignation à résidence de Daw Aung San Suu Kyi, Secrétaire générale de la LND, a été prorogée d'au moins six mois.

Malgré l'absence de progrès dans le processus de réconciliation nationale, le Secrétaire général reste décidé à offrir ses bons offices. En tout premier lieu, il exhorte vivement les autorités du Myanmar à reprendre sans tarder le dialogue avec les représentants de toutes les nationalités ethniques et tous les responsables politiques afin de contribuer à un véritable processus de réconciliation nationale.

Le Secrétaire général est toujours d'avis que la reprise du dialogue devrait s'accompagner d'un certain nombre de mesures comme la levée des restrictions qui pèsent encore sur les responsables politiques, la réouverture des bureaux de la LND et la libération de tous les prisonniers politiques, y compris les élus, et que certaines de ces mesures, pour ne pas dire toutes, devraient être appliquées d'ici à la fin du premier semestre 2006.

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 5 de la résolution 60/233 de l'Assemblée générale, adoptée le 23 décembre 2005 et intitulée «La situation des droits de l'homme au Myanmar», par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, entre autres, de continuer à fournir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar, y compris toutes les parties concernées par le processus de réconciliation nationale au Myanmar, et de rendre compte à l'Assemblée à sa soixante et unième session ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme à la soixante-deuxième session, des progrès réalisés dans l'application de cette résolution.

2. La Commission comprendra à la lecture du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/60/422) que les efforts engagés par ce dernier auprès des autorités pour tenter d'apaiser les préoccupations de la communauté internationale sont restés dans l'impasse. L'assignation à résidence de Daw Aung San Suu Kyi, Secrétaire générale de la Ligue nationale de la démocratie (LND), qui a passé au total une dizaine d'années en détention, a été prorogée de six mois en novembre 2005. On estime à 1 147 le nombre de prisonniers politiques encore détenus dans des prisons ou dans des centres d'interrogation sur l'ensemble du territoire.

3. D'importants groupes de la population vivent dans des conditions économiques et sociales extrêmement difficiles. En matière humanitaire, les préoccupations majeures portent notamment sur la propagation rapide du VIH/sida au sein des groupes sociaux les plus vulnérables, l'insécurité alimentaire, les soins de santé limités, l'accès insuffisant à l'éducation et le travail forcé. Des déplacements de grande ampleur ont eu lieu à cause des conflits permanents qui se déroulent dans certaines parties du pays en dépit des cessez-le-feu négociés ces dernières années.

4. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Tan Sri Razali Ismail, s'est retiré en janvier 2006, au terme de son contrat et après s'être vu refuser l'accès au pays pendant près de deux ans, depuis mars 2004. Paulo Sérgio Pinheiro, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Myanmar n'a pas été autorisé à se rendre dans le pays depuis novembre 2003. En conséquence, les quelques discussions politiques qui ont eu lieu avec le Gouvernement du Myanmar se sont déroulées à l'extérieur du pays, par exemple à la soixantième session de l'Assemblée générale.

II. ACTIVITÉS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL

5. À la soixantième session de l'Assemblée générale, Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a rencontré au nom du Secrétaire général le 22 septembre 2005 le Ministre des affaires étrangères du Myanmar, U Nyan Win. Dans un souci de coordination des efforts internationaux visant à faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar, il a également organisé et présidé, le 5 octobre, une réunion consultative informelle des États membres intéressés, profitant de la présence à New York de l'Envoyé spécial. Lors de ces rencontres, l'ONU a engagé les autorités du Myanmar à reprendre le dialogue politique avec toutes les parties prenantes, y compris les représentants des groupes ethniques nationaux et les responsables politiques.

6. Les attentes de l'ONU, comme l'a indiqué le Secrétaire général à maintes reprises, ont été en grande partie déçues. La Convention nationale, destinée à fixer en détail des principes pour la nouvelle Constitution du pays, s'est à nouveau réunie le 5 décembre 2005, toujours sans que les représentants de la LND et des autres partis politiques y participent. Le Secrétaire général regrette que, depuis décembre 2004, les appels répétés au dialogue avec la LND n'aient pas été suivis par le Gouvernement. La session de la Convention a été close le 31 janvier 2006 et sa reprise annoncée pour la fin de l'année. Parallèlement, les pourparlers de paix entre le Gouvernement et l'Union nationale karen, qui avaient repris en 2004, n'ont pas fait de réels progrès et il y aurait eu des affrontements sporadiques à plusieurs reprises le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar. Le Secrétaire général est également préoccupé par la durée et la sévérité des peines prononcées en novembre 2005 à l'encontre de plusieurs responsables shans qui étaient détenus depuis leur arrestation début 2005.

7. La situation au Myanmar est devenue de plus en plus difficile pour divers acteurs humanitaires internationaux, dans la mesure où ils ont dû travailler dans des conditions beaucoup plus restrictives. Le 7 février 2006, le Gouvernement a présenté une série de directives opérationnelles à l'intention de l'ensemble des organismes d'assistance au Myanmar. Le caractère interventionniste et restrictif de ces directives peut mettre en péril les efforts menés actuellement pour faire face à la situation sur le plan humanitaire au Myanmar. Le 16 février, le Coordonnateur résident du système des Nations Unies a écrit au Ministre de la planification nationale et du développement économique dans l'espoir de nouer un dialogue avec le Gouvernement au sujet des directives opérationnelles. D'aucuns s'inquiètent également du fait que la réinstallation à Pyinmana, à quelque 320 kilomètres au nord de Yangon, des principaux ministères, qui a été annoncée le 7 novembre 2005, pourrait aggraver la situation. Les organismes et les organisations de développement qui travaillent étroitement avec les services gouvernementaux n'ont reçu aucune indication sur la façon de maintenir les contacts avec leurs correspondants gouvernementaux une fois l'installation à Pyinmana terminée.

8. Le Conseil de sécurité a unanimement demandé au Secrétariat d'organiser une réunion d'information sur la situation au Myanmar. Le 16 décembre 2005, pendant des consultations informelles auxquelles le Secrétaire général a assisté, M. Gambari a fait un exposé complet devant le Conseil de sécurité, soulignant l'absence de réforme politique, les violations incessantes des droits de l'homme et l'urgence humanitaire que connaît actuellement le Myanmar. M. Gambari a réitéré le message contenu dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/60/422) lequel encourageait les autorités du Myanmar à reprendre le dialogue avec les représentants de tous les groupes ethniques nationaux et les responsables politiques. De l'avis du Secrétaire général, il faudrait que la reprise du dialogue intervienne dans les meilleurs délais et s'accompagne de la libération des prisonniers politiques, de la levée des restrictions auxquelles sont encore soumis tous les responsables politiques, de la réouverture des bureaux de la Ligue nationale de la démocratie et de l'intégration des groupes susmentionnés dans l'actuel processus de la feuille de route . Le Secrétaire général estime que certaines de ces mesures, pour ne pas dire toutes, devraient être appliquées d'ici à la fin du premier semestre 2006.

9. Pendant les consultations informelles, le Secrétaire général a déclaré que si la situation du Myanmar ne constituait pas une menace immédiate pour la paix et la sécurité internationales, de nombreux problèmes avaient des répercussions au-delà des frontières, suscitaient une grande inquiétude et pourraient menacer la sécurité humaine. Il s'est félicité du soutien apporté par

le Conseil de sécurité à sa mission de bons offices et à ses efforts politiques au Myanmar. Il a indiqué que, dans un premier temps, le Conseil pourrait demander aux autorités du Myanmar de l'autoriser à remplir pleinement sa mission de bons offices, qui a été renforcée par la résolution 60/233 que l'Assemblée générale a récemment adoptée. En outre, le Secrétaire général a invité les membres de la communauté internationale à coordonner une stratégie efficace et cohérente pour répondre aux besoins humanitaires urgents du Myanmar.

10. Les dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont également fait part de leur préoccupation devant l'absence de progrès affichée par le processus de réconciliation nationale au Myanmar, à l'occasion du onzième sommet de l'Association, qui s'est tenu à Kuala Lumpur le 12 décembre 2005. L'ASEAN a encouragé le Myanmar à accélérer le processus de réforme politique et a demandé la libération des responsables politiques encore détenus. Elle a également décidé de charger le Ministre malaisien des affaires étrangères, Syed Hamid Albar, d'évaluer les progrès faits par le Myanmar en matière de démocratisation. Malgré une première indication selon laquelle le Myanmar acceptait de recevoir le Ministre en janvier 2006, la visite de ce dernier n'a pas encore eu lieu.

III. OBSERVATIONS

11. Plus de 10 années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a pour la première fois prié le Secrétaire général d'user de ses bons offices pour faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar. Pendant tout ce temps, les citoyens du Myanmar ont été confrontés à des difficultés socioéconomiques liées à l'absence de processus ouvert de démocratisation et de réconciliation nationale dans leur pays. Ils ont en outre eu à subir des politiques économiques qui ont empêché la grande majorité d'entre eux d'améliorer leurs moyens d'existence.

12. Le Secrétaire général demande donc de nouveau aux autorités du Myanmar de prendre les mesures nécessaires pour que l'effort de réforme soit plus ouvert et plus crédible, en tirant profit de l'interruption de la session de la Convention nationale entre le 31 janvier 2006 et sa reprise prévue à la fin de l'année. Il demande également aux pays de la région, en particulier à la Chine, à l'Inde et aux États membres de l'ASEAN, d'encourager les autorités du Myanmar à accélérer le rythme de la réforme politique, économique, humanitaire et sociale. À cet égard, il salue l'appel lancé récemment au Myanmar par l'ASEAN à son onzième sommet, lui demandant de faire avancer à la fois sa réforme politique et la libération des prisonniers politiques.
Le Secrétaire général se félicite également de la décision de l'ASEAN d'envoyer au Myanmar le Ministre malaisien des affaires étrangères, Syed Hamid Albar, et prie instamment le Myanmar de recevoir celui-ci dès que possible.

13. Malgré l'absence d'avancées positives dans le processus de réconciliation nationale, le Secrétaire général reste déterminer à offrir ses bons offices. S'il constate des progrès, le Secrétaire général est prêt à faire de son mieux pour mobiliser toute l'assistance internationale nécessaire pour soutenir les autorités dans leur effort de réconciliation nationale, afin que le peuple du Myanmar puisse bénéficier des perspectives de développement économique, social et politique qui sont celles des peuples voisins.